L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 78, RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 26 JANVIER.

VAPEURS
COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE.

SUR LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne partiront comme suit du bassin de l'embarcadère No. 46, Rivière du Nord — situé de l'embarcadère No. 46, Rivière du Nord.

VILLE DE PARIS, capt. Surmont, samedi, 27 jan
FERRERE, capt. Dano, samedi, 10 février.
SAINT-LAURENT, capt. Lemarié, samedi, 24 fév
WASHINGTON, capt. Roussan, samedi, 9 mars.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin)
POUR BREST OU LE HAVRE :

Première cabine, $125. | Seconde cabine, $75.
Billets d'retour à prix réduits.
Les steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.
Les voyageurs américains qui vont sur le continent trouveront qu'il est avantageux de prendre les steamers de cette ligne établissant les rapports les plus directs de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en n'ayant aussi beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.
Pour fret ou passage, s'adresser à
GEO. MACKENZIE,
No 5, Broadway, New York,
ou à Agents,
L. GRAND & Cie, Agents,
Nov.-121 Quai de Conti, Jetée H. N. O.

Compagnie de Vapeurs
HAMBOURG-FRANCO-AMÉRICAINE.

Communication entre le Havre et la Nouvelle-Orléans par voie de Cuxhaven et le Havane.

Les magnifiques et nouveaux steamers de la compagnie GERMANIA, capitaine Wilhelm, VANDALIA, capitaine Franzen, SAXONIA, capt. [illegible]

Vandalia	[illegible]	17 Mai	20 Mai
Germania	[illegible]	31 Mai	17 Juin

Pour fret ou passage, s'adresser à
[illegible] Entrepont
[illegible] au Havre, à
[illegible] à Cuxhaven,
[illegible] à la Nlle-Orléans.

[illegible]	$45
[illegible]	40

Pour les billets de passage de Hambourg au Havre ou de Cuxhaven au Havre, ou de Hambourg ou Cuxhaven au Havane, s'adresser à RICHARD & ROAS, [illegible] Bar New York.
[illegible] WILLIAMS, RUPERT & CO., [illegible] No 27 rue de la Commune [illegible] 1870

Voyd de l'Allemagne du Nord.

Steamers entre BREMEN et la NOUVELLE ORLEANS, par la voie du Havre, South ampton et La Havane.

Les steamers de LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reconnus pour leur excellent service font régulièrement escale

De Brême.	De la N. Orléans.
[illegible]	30 Janvier.
[illegible]	9 Mars.
[illegible]	6 Avril.
[illegible]	4 Mai.
[illegible]	1er Juin.

Pour fret ou passage, s'adresser au Havre et à Havane, en vue [illegible] à Brême, à [illegible] à Southampton pour débarquer et [illegible] à la Nlle-Orléans.
[illegible] seront ajoutés plus [illegible]

PRIX DU PASSAGE :
[illegible] du Havre à la Nouvelle-Orléans [illegible] $120 en or.
[illegible] 45
[illegible] en monnaie courante
[illegible]
[illegible] des billets de passage [illegible] Southampton et le Havre pour la Nouvelle-Orléans [illegible]
[illegible] s'adresser à
[illegible] STOCKMEYER & CO., Agents,
[illegible] No No 6 de la rue de l'Union.

Pour New-York

[illegible] Ligne de Steamers des Marchands.
[illegible] Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe :

[illegible]	Capt. Thos. Haisep.
[illegible]	Capt. A. W. Sampson.
[illegible]	Capt. W. P. Henry.
[illegible]	Capt. H. S. Quick.
[illegible]	Capt. F. Burdick

[illegible] New-York tous les samedis.
[illegible] s'adresser
GEO. MEADE,
Capt. A. W. Sampson,
[illegible] sur wharf en face la rue Jefferson.
[illegible] & A. M.
[illegible] Arrangements avantageux.
[illegible] Chambres..... $50 00,
[illegible] Entrepont..... 35 00.
[illegible] de billets de passage pour Liverpool [illegible] Havre, Brême et le continent [illegible] Passage de chasse et d'entrepont [illegible] Liverpool et le continent [illegible] Havre, Brême et le continent [illegible] New York tous les mercredis, sont à [illegible]
[illegible] EMILE LEGENDRE ouvrira et par [illegible] et [illegible] M.
JOHN HUGH LLOWRIGEN,
Rue de la Course No. 105.

New York, directement.

Ligne des steamers Cramwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants :
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CARTER,
St. Louis,
[illegible]
CORTES,
Whitmore, commandant.
[illegible] part pour le port de la rue Toulouse [illegible] jeudi, à 4 heures A. M.
Passage..... $50.
[illegible] du fret et donne des connaissements [illegible] LIVERPOOL, BREMEN et [illegible]
[illegible] un passage, s'adresser à
[illegible] ANDREW MOLTON,
[illegible] No 41, rue Carondelet.
[illegible] CHILDS & PRATT, Agents, [illegible] Havane. Départ [illegible] SAMEDI 27 [illegible] et à midi précis du port.
[illegible] passage, s'adresser à
WM. CORWIN & CO., Agents,
[illegible] Entrepôt Carondelet et Gravier.
[illegible] JUNIATA, capt. House, suivra et [illegible] pour fret.

G. W. DUNBAR & SON,
[illegible] RUE ST-LOUIS, 10, 12 et
SOUVERAINS,
[illegible] CONSIGNATEURS ET MARCHANDS
de toute espèce de
LIQUEURS FRANÇAISES,
ANISETTE, CURAÇAO, MARASCHINO
LIQUES DE LA LOUISIANE.
[illegible] AMICANTS DE SIROPS DE FRUITS
ont remporté les prix.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des MARCHANDS
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
No. 101 DE LA RUE DU CANAL.
DIX-SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

[illegible] CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

[illegible] dans l'année expirée le [illegible] y compris les primes [illegible] les années précédentes, [illegible]	$737,573 68
[illegible]	103,926 41
[illegible] rivières.....	236,040 40
[illegible] primes	$1,101,982 64
[illegible] primes non-expirées	222,422 00
[illegible] des primes le 31 mai 1871.	$876,640 64
[illegible]	$428,790 37
[illegible]	99,240 27
[illegible] pertes.....	47,311 00
	$571,342 27
[illegible] primes [illegible]	99,343 74
	$566,366 53
[illegible]	30,004 97
	$536,361 56
[illegible] intérêts moins [illegible]	53,360 75 615,12 00
	265,501 64
[illegible] sont comme suit :	
[illegible]	$130,986 11
[illegible] et de chemins de [illegible]	384,050 00
[illegible] par [illegible]	27 4
[illegible] par [illegible]	410,81
[illegible] par [illegible]	106,566
[illegible]	75,753
[illegible]	62,021
[illegible]	1,600
[illegible]	6,112
[illegible]	19,000
[illegible]	2,10000
[illegible]	1,000
[illegible]	1,000
[illegible]	2,000 00
[illegible]	5,000 00
[illegible]	3,000 00
[illegible]	1,134 56
	241,367 69
[illegible]	$1,665,139 97
[illegible]	1,000,000 00
[illegible]	481,057 9
	$1,092,178 97

[illegible] sera payable le [illegible]
[illegible] DE MY, Président.

[illegible] DE LA LOUISIANE
[illegible] et agence pour [illegible] de la Nlle-Orléans [illegible] mois de juin
JOSEPH CUVELLIER,
Notaire Public.

[illegible] dans la réunion des [illegible] ce jour, il a été résolu [illegible] DE PORTEURS sur la somme [illegible] $10 par action, [illegible] sera [illegible] et [illegible] dividende pour [illegible] à partir de ce jour. Le [illegible] jour d'août prochain [illegible] actionnaires de payer, à par [illegible] actions [illegible] le 31 juillet prochain [illegible] actions [illegible] et [illegible] pour [illegible] [illegible] [illegible]